

R E P O N S E D E

Monsieur L. GHIZZONI
Directeur du centre hospitalier
de Brignoles

**Monsieur le Président
CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES
17, rue de Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 8**

DIRECTION
LG/SD
2006/09/92
RAR

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du contrôle du Centre Hospitalier de BRIGNOLES à partir de l'exercice 1994.

Ces observations appellent la réponse qui suit en application des dispositions des articles L.241-11 et R 241-16 du Code des juridictions financières.

LE RECOURS COUTEUX A DES MEDECINS REMPLACANTS

Le Centre Hospitalier de Brignoles confirme l'engagement qu'il avait pris, lors de la signature de l'avenant n° 1 du 15 juillet 2002 au COM du 23 mai 2000, à ne plus avoir recours à des médecins suppléants dans les services où l'effectif médical était au complet.

Toutefois, il est souligné que cet engagement est antérieur aux mesures de la RTT médicale qui allaient prendre effet en 2003, à savoir :

- intégration du temps de garde dans le temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2003 pour les services travaillant en temps médical continu (Urgences – SMUR et Anesthésie – Réanimation au CH de Brignoles), durée hebdomadaire de travail temps de garde compris ne pouvant dépasser 48 heures, en moyenne lissée sur quatre mois, hors temps additionnel effectué au-delà des obligations légales de service,
- repos de sécurité (11 heures) après toute garde de nuit, à compter du 1^{er} octobre 2003.

L'application de cette nouvelle réglementation a déstabilisé l'organisation médicale qui avait été mise en place progressivement avec des moyens humains en nombre restreint, les services fonctionnant à flux tendu.

Il convient de considérer en effet que le Centre Hospitalier de Brignoles est un petit établissement doté d'un effectif médical minimum. Aussi, dès lors que survient une difficulté (indisponibilité, maladie, départ d'un médecin), les dysfonctionnements sont immédiats et mettent en péril la permanence des soins. Il en a été ainsi de l'impact de la RTT médicale qui a généré des besoins supplémentaires en personnel médical, notamment dans les services travaillant en temps médical continu et ceux dont la couverture médicale était déjà précaire.

C'est pourquoi, afin de satisfaire à son obligation d'assurer la continuité de la prise en charge médicale des patients dans ces services, le Centre Hospitalier de Brignoles a été contraint de recruter des médecins remplaçants.

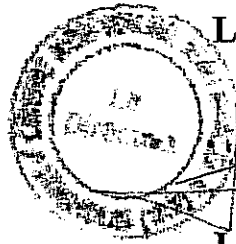
D'autre part, l'absence de candidatures de médecins en raison d'une démographie de la profession largement déficitaire, problématique constatée et reconnue sur le plan national, a engendré l'impossibilité de recruter des praticiens contractuels au sens réglementaire et statutaire du terme. Face à cette situation difficile, le Centre Hospitalier de Brignoles, comme bon nombre d'établissements publics de santé, a dû avoir recours à des médecins remplaçants de type intérimaires dans les services où les besoins étaient avérés.

Le tableau des dépenses du personnel médical remplaçant figurant au rapport permet par ailleurs de constater qu'en 2005 une partie des problèmes a été résolue notamment grâce aux crédits accordés par l'ARH au titre de la RTT médicale ou par des redéploiements de moyens.

Subsistent principalement en 2005 le problème de la médecine avec le remplacement d'un chef de service en longue maladie (effectif pourvu en 2005 : 2 ETP), la biologie dans l'attente du recrutement sur un poste vacant (effectif pourvu: 1,6 ETP) mais surtout les urgences/Smur dont la problématique trouve son origine dans la faiblesse de ses effectifs avant la mise en œuvre de la RTT médicale puisque ceux-ci étaient de 4 ETP alors que le besoin était de 11,6.

Dans l'attente de la création de postes ou de redéploiements de moyens, la seule issue pour ne pas fermer le service a été d'employer de façon massive des médecins remplaçants afin de compenser le déficit en ETP qui se situait en 2003 à 7,5 ETP. Cette situation est en cours de normalisation puisque en 2006 les effectifs sont de 10,60 ETP.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma respectueuse salutation.



Le Directeur,

L. GHIZZONI